PAC 22-58127 – Mise à niveau et intégration du système de contrôle automatique de bâtiments (SCAB) existant à la plateforme Desigo CC qui contrôle deux sites éloignés

Le Préavis d'adjudication de contrat (PAC) doit être rédigé dans les deux langues officielles. L'agent de négociation des contrats utilisera le modèle cidessous à cette fin. Les paragraphes expliquent comment se servir du modèle et donnent des exemples sur certains des éléments mentionnés.

1. Préavis d'adjudication de contrat (PAC)

Un PAC est un avis public informant la collectivité des fournisseurs qu'un ministère ou organisme a l'intention d'attribuer un contrat pour des biens, des services ou des travaux de construction à un fournisseur sélectionné à l'avance, ce qui permet aux autres fournisseurs de signaler qu'ils souhaitent soumissionner en présentant un énoncé des capacités. Si aucun fournisseur ne présente d'énoncé des capacités qui satisfait aux exigences établies dans le PAC, au plus tard à la date de clôture indiquée, l'agent de négociation des contrats peut attribuer le contrat au fournisseur sélectionné à l'avance.

Description des travaux

2. Définition des besoins

- Le Conseil national de recherches du Canada (CNRC) souhaite accorder un contrat pour le service et l'entretien en continu d'un système de contrôle automatique de bâtiments (SCAB) informatisé existant sur ses sites de Halifax et de Ketch Harbour, comprenant la plateforme Desigo CC avec intégration complète et reconception graphique.
- Le SCAB actuel est un système exclusif qui assure la surveillance et le contrôle par commande numérique directe (± 1000 points) des systèmes mécaniques et électriques dans l'ensemble des bâtiments et des installations. Il fait également partie intégrante du système de gestion de l'énergie de Phénix Valve.
- Le matériel du système est fourni par la Société Siemens et est installé et entretenu par cette dernière. (Matériel et logiciel exclusifs)
- Cette exigence de service est essentielle pour assurer le service continu d'un composant récemment converti et la refonte complète des graphiques de programmation.
- 3. Critères d'évaluation de l'énoncé des capacités (exigences essentielles minimales)
 - Le système mis à niveau doit comporter deux (2) éléments principaux : la conversion à la plateforme PXC à Ketch Harbour, permettant l'intégration

des deux bâtiments éloignés en un seul emplacement de serveur, et la nouvelle plateforme Siemens Desigo avec des graphiques redessinés.

- Vous devez être en mesure de démontrer votre capacité à fournir un entretien préventif planifié ainsi que des services de réparation et de remplacement tout au long de l'accord de cinq ans. La stratégie de migration Fast Forward de Siemens a permis de tirer parti d'une grande partie du matériel existant du système Apogee, éliminant ainsi le besoin de remplacer les appareils ou le câblage sur le terrain. Nous aurions besoin d'une stratégie de migration éprouvée égale ou supérieure pour minimiser les dépenses. Vous devez être en mesure d'intégrer la base de données Insight dans la nouvelle plateforme sans avoir à recréer la base de données.
- L'extension du système utilisera du matériel et un langage de programmation qui se marieront harmonieusement au réseau actuel de commandes sans que l'on doive recourir à des protocoles d'interface.
 Il sera aussi entièrement compatible avec le système existant sur le plan des fonctionnalités et des communications.

4. Applicabilité des accords commerciaux à l'achat

Le présent achat est assujetti aux accords commerciaux que voici :

Accord de libre-échange Canada-Chili (ALECC)

Accord de libre-échange Canada-Pérou (ALECP)

Accord de libre-échange Canada-Colombie (ALECC)

Accord de libre-échange Canada-Panama (ALECP)

Accord de libre-échange Canada-Honduras (ALECH)

Accord de libre-échange Canada-Corée (ALECC)

Accord de libre-échange Canada-Ukraine (ALECC)

Accord de libre-échange canadien (ALECC)

Accord économique et commercial global (AECG)

Organisation mondiale du commerce - Accord sur les marchés publics (OMC-AMC)

Accord global et progressif pour le partenariat Trans pacifique (CPTPP)

5. Exception(s) au Règlement sur les marchés de l'État

L'exception suivante au Règlement sur les marchés de l'État est invoquée pour ce marché, à la section 6 (d) - Seule l'entreprise est en mesure d'exécuter le travail.

- 6. Justification du recours à un fournisseur sélectionné à l'avance
 - Le système SCAB actuel a fait l'objet d'un appel d'offres et a été attribué à Siemens lors de son installation et de sa mise à niveau. Il s'agit d'un système propriétaire dont la maintenance et l'entretien sont assurés par Siemens.
- 7. Durée du marché proposé ou date de livraison
 - Le contrat proposé entrera en vigueur le 1^{er} avril 2023 et se terminera le 31 mars 2028.
- 8. Estimation du coût du projet proposé
 - La valeur de ce contrat est de 229 452,00 \$ ferme sur cinq ans pour l'entretien planifié et préventif et ne doit pas dépasser 46 595,00 \$ pour les services de réparation et de remplacement (TPS/TVH en sus).
- 9. Nom et adresse du fournisseur prédéterminé
 - Siemens Canada Limited
 Building Technologies
 120, avenue Troop
 Dartmouth (Nouvelle-Écosse) B3B 1Z1
- 10. Droit des fournisseurs de présenter une déclaration de capacités
 - Les fournisseurs qui estiment être pleinement qualifiés et prêts à fournir les biens ou les services décrits dans ce PAC peuvent présenter par écrit un énoncé des capacités à la personne-ressource mentionnée ci-dessous au plus tard à la date de clôture de l'avis. L'énoncé doit clairement démontrer comment le fournisseur satisfait aux exigences mentionnées.
- 11. Date limite pour la soumission d'une déclaration de capacités
 - Le 10 mars 2023
- 12. Renseignements et soumission des énoncés de capacités
 - Adressées à :

Stéphane Lajoie

CNRC – agent principal de négociation des marchés Stephane.lajoie@nrc-cnrc.gc.ca